LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent. Ils sont à déposer dans les bornes d'apports volontaires à proximité de vos trajets quotidiens.

UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET?

Consultez le site:
consignesdetri.fr
ou utilisez l'application
gratuite « guide du tri »
de CITEO

EMBALLAGES & PAPIERS



À déposer en **vrac**, sans les emboîter ni les compacter.

CARTONS BRUNS



À déposer à plat dans les bornes d'apports volontaires pour les communes équipées.





BIODÉCHETS



À déposer dans votre composteur individuel ou collectif.

MOBILIER, GRAVATS, CHIMIQUES...



À déposer dans la déchèterie ou ressourcerie la plus proche.







CITEO

